

# MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>



## Séance du Conseil Municipal du vendredi 5 février 2016 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

**Etaient présents les membres du Conseil Municipal:** M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. HOENNER Joseph, M. RICHARD Olivier, M. MONA Patrick, Mme MONA Régine, Mme CUENIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul.

Excusées: Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline. Absent: -----

### **ORDRE DU JOUR:**

1. Travaux forestiers : programme d'actions 2016
2. Projet d'aménagement de la rue de l'Eglise : révision du projet
3. Remplacement du défibrillateur
4. Mise à disposition de l'ouvrier communal auprès du syndicat d'assainissement
5. Divers : voyage lycéen - ...

#### **1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Travaux forestiers : programme d'actions 2016**

Le maire a invité M. David Blind, gestionnaire ONF sur le ban communal, pour expliquer le programme d'actions forestières 2016. Le devis mentionne des travaux de maintenance (entretien et peinture dans la parcelle 20) des travaux sylvicoles (toiletage, cloisonnement) des travaux d'infrastructure (entretien piste, place de retournement) et des travaux environnementaux (espèces indésirables dans les parcelles 2,3 et 4A).

M. Blind précise que des coupes supplémentaires s'avèreront peut-être indispensables en raison de la présence du champignon dans le frêne.

Le CM retient l'ensemble de ces travaux à l'exception des infrastructures à reporter, soit un montant de prestations de 5 601,80 € HT auxquelles s'ajoutent l'assistance technique de l'ONF au taux de 13%.

#### **3. Projet d'aménagement de la rue de l'Eglise : révision du projet**

Lors d'une nouvelle réunion de la commission voirie pour la rue de l'église, M. Hengy du cabinet Ostermann (maître d'œuvre) précise ses estimations : 90 €/m<sup>2</sup> X 4250 m<sup>2</sup> pour une réfection en profondeur. Le maire rappelle que l'estimation d'origine pour la demande de subvention à 34% avait pris en compte 45 €/m<sup>2</sup> X 2650 m<sup>2</sup> sans pavés, ni trottoirs ; d'où cette différence d'estimations.

La réalisation des travaux selon le projet présenté par M. Hengy pourrait donc s'élever aux alentours de 380000 €, ce qui chargerait de façon excessive le budget.

Un réajustement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental est inutile car il sera encore nettement inférieur dans le contexte actuel des finances départementales.

Pour limiter l'emprunt, le CM décide de réduire le projet et cible donc les priorités : ne pas modifier les pentes d'écoulement, ne refaire que l'enrobé et réparer les bordures abimées. Il cible des options : l'aménagement avec trottoirs respectivement devant la salle et l'église.

Le CM demande que le cabinet Ostermann fasse un nouveau chiffrage selon cette version minimale avec les options.

#### **4. Remplacement du défibrillateur**

Le défibrillateur accroché devant le dépôt des pompiers est défectueux, les instructions vocales sont devenues incompréhensibles. Après diagnostic l'appareil est irréparable et hors garantie. Un nouvel appareil est chiffré à 1290 € HT et son boîtier à 590 € HT.

Le CM décide de remplacer uniquement le défibrillateur et de conserver le boîtier existant.

#### **5. Mise à disposition de l'ouvrier communal auprès du syndicat d'assainissement**

Une convention est à établir entre le SIABFLO et la commune pour refacturer les heures passées par l'ouvrier communal sur le site de la STEP intercommunale pour une durée estimée à 8h/semaine + astreinte du WE, heures supplémentaires, congés, kms. ...

Le maire contactera le centre de gestion de Colmar pour établir cette convention selon les réglementations en vigueur.

#### **6. Divers**

##### **- bulletin communal :**

Mme Staechelin Nathalie souhaite coordonner la création d'un bulletin communal 2016 qui retrace la vie municipale et du village, ses associations, les adresses des services utiles localement, ...

Elle lance un appel aux conseillers et aux associations pour rédiger un article, chacun dans sa spécialité. Une prochaine réunion définira les échéances.

**- voyage lycéen :** Suite à la demande de subvention pour un séjour à Paris d'un jeune de Fislis, lycéen à Saint-Louis, le CM émet un avis défavorable. En effet, selon la règle suivie jusqu'à ce jour, la commune ne subventionne que les voyages scolaires et classes vertes organisées par les écoles du RPI.

##### **- pôle scolaire unique**

Le CM affine sa délibération concernant les futurs périmètres scolaires. A savoir :

Considérant :

- que les effectifs scolaires dans le Jura Alsacien sont en baisse,
- que le chantier du pôle scolaire autour de la Commune de Ferrette est en phase de démarrage
- que cette structure exercera une attractivité certaine dans le territoire à son achèvement,
- qu'il s'agit d'éviter à terme des structures scolaires où une seule classe fonctionne dans une commune,
- qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur le transport scolaire,
- qu'une forte attente sociétale en faveur d'une offre d'accueil périscolaire est à relever

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fislis décide

- de s'associer aux Communes de Lutter, Biederthal, Wolschwiller, Oltingue, Bettlach, Linsdorf et Raedersdorf pour mettre en place un nouveau RPI sur un site unique ;
- de maintenir de manière transitoire les écoles et les classes existantes dans l'attente de la construction et de l'ouverture d'un site unique sur la commune de Oltingue ;
- de demander l'extension de périmètre du SIAS de Birsig de l'Ill aux communes de Fislis, Linsdorf, Bettlach, Oltingue, Wolschwiller, Biederthal, Lutter, Raedersdorf, une fois le site unique opérationnel ;
- d'étendre les compétences du syndicat aux activités périscolaires.

Cette étude devra s'accompagner, par ailleurs, d'un projet quant au devenir des bâtiments actuellement dédiés aux activités d'enseignement.

La date du prochain CM est fixée au vendredi 18 mars à 20h. Le maire clôt la séance à 24h.